

Conditions générales de vente

SVV SOLART

COMMISSION ACHETEUR

La vente est faite expressément au comptant.

Les adjudicataires devront s'acquitter en sus du montant de l'enchère et par lot les frais et taxes suivants :

- **25% TTC (20,83 % HT)**

Une majoration de 1,5%HT soit 1,8%TTC s'applique pour les frais de live sur le site interencheres.com

Une majoration de 1,8% s'applique pour les frais de live sur le site drouot.com

PAIEMENT

Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente.

Le règlement pourra être réalisé :

- En **espèces** jusqu'à :
 - 1 000 € (commission acheteur comprise) pour les particuliers français,
 - 15.000 € (commission acheteur comprise) pour les ressortissants étrangers sur présentation de deux pièces d'identité.
- Par **carte de crédit** sur présentation d'une pièce d'identité
- Par **virement bancaire**
- **Par paiement en ligne sécurisé**

Pour les acquéreurs étrangers CEE ou HORS CEE paiement par virement uniquement.

Pour les **achats en ligne** via interencheres.com les règlements sont prélevés directement sur votre carte bancaire, sauf indication de votre part donnée par téléphone ou par mail.

LA VENTE

Les lots sont vendus en l'état où ils se trouvent, avec leurs imperfections ou défauts, aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition préalable ayant permis aux acquéreurs de se rendre compte de leur état.

A défaut de pouvoir venir à l'exposition, les enchérisseurs sont tenus de demander un rapport de condition et des photos complémentaires sur les lots qui les intéressent.

Les dimensions, couleurs et poids des objets sont donnés à titre indicatif et ne sont pas contractuels. Il est de la responsabilité de chaque futur enchérisseur d'examiner attentivement chaque lot avant la vente et de se fier à son propre jugement afin de prendre connaissance de ses caractéristiques et de ses éventuelles réparations ou restaurations.

L'ordre du catalogue sera suivi pendant la vente.

Des modifications pourront être apportées au catalogue et inscrites au procès-verbal de la vente.

Le commissaire-priseur se réserve le droit d'enchérir de manière successive ou en réponse à d'autres enchères, et ce au nom et pour le compte du vendeur à concurrence du prix de réserve.

Les éventuelles modifications aux conditions de vente ou aux descriptions du catalogue seront annoncées verbalement pendant la vente et notées sur le procès-verbal.

L'adjudicataire sera le plus offrant et dernier enchérisseur et aura pour obligation de remettre son nom et adresse.

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément portés une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot «adjugé», ledit objet sera immédiatement remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public sera admis à enchérir à nouveau.

Le Commissaire-Preneur se réserve la faculté, dans l'intérêt de la vente, de réunir ou de diviser certains lots, afin de permettre la réunion de lots identiques. Dès l'adjudication prononcée, s'opère un transfert de propriété, les achats sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire, de facto la société SOLART décline toute responsabilité quant aux dommages que le bien adjugé pourrait encourir une fois son transfert de propriété effectué. Il appartient aux adjudicataires de faire assurer leurs lots dès l'adjudication. Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais afin d'éviter les frais de manutention et de gardiennage.

ORDRES D'ACHAT ÉCRITS et TÉLÉPHONIQUES, INSCRIPTIONS EN LIVE

Les commissaires-priseurs et leurs collaborateurs vous proposent d'exécuter des ordres d'achat donnés par écrit à votre nom. Ces ordres d'achat doivent être explicites et fermes.

Ce service est gratuit et confidentiel.

Les lots sont achetés au meilleur prix, en respectant le prix de réserve ainsi que les autres enchères.

Dans le cas d'ordres identiques, le premier arrivé aura la préférence.

Les enchères téléphoniques sont acceptées pour les lots dont l'estimation basse est égale ou supérieure à 150 €.

L'étude ne pourra être tenue responsable d'avoir manqué d'exécuter un ordre d'achat par erreur, dysfonctionnement téléphonique ou pour toute autre cause.

L'étude se réserve le droit de ne pas respecter un ordre d'achat s'il n'est pas complet ou si elle considère que le client n'apporte pas toutes les garanties pour la sécurité des transactions ; sans recours possible.

Les ordres d'achat peuvent être adressés par courriel à l'adresse suivante : ecrire@solart-etude.com

Ils doivent impérativement indiquer : votre nom, prénom, adresse complète, votre téléphone, votre email, le(s) numéro(s) de lot(s) de la vente concerné(s), accompagné d'une pièce d'identité et d'un RIB.

Les demandes d'ordres d'achat seront prises en compte uniquement jusqu'à la veille de la vente à 20h ; au-delà de cette date, plus aucun ordre d'achat ne sera traité. Afin d'assurer un service satisfaisant aux enchérisseurs, il vous est demandé de vous assurer que nous avons bien reçu vos ordres d'achat au moins 24h avant la vente.

Les inscriptions en LIVE se font directement sur les plateformes concernées : interencheres.com et drouot.com. S'agissant de services indépendants, nous déclinons toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de cette prestation.

DELIVRANCE DES LOTS

Aucun lot ne sera délivré sans l'acquittement des sommes dues dans leur intégralité.

Dès l'adjudication prononcée, les lots étant sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire, ce dernier se charge, comme indiqué précédemment de faire assurer ses acquisitions, la SVV SOLART décline toute responsabilité

quant aux dommages que l'objet pourrait encourir une fois l'adjudication prononcée.

La SVV SOLART ne procède pas à l'envoi des lots. Pour les personnes ayant acheté par téléphone, par ordre d'achat ou en live, il conviendra de contacter les sociétés prestataires indiquées sur le bordereau qui se chargeront de l'emballage et de l'expédition.

Les acheteurs sont invités à organiser eux-mêmes le transport de leurs achats si ces conditions ne leur conviennent pas. Le transport s'effectue aux risques et périls de l'adjudicataire, qui se charge de faire assurer ses acquisitions. La SVV SOLART ne serait être tenue responsable quant aux dommages que le lot ou les lots pourraient encourir dès l'adjudication prononcée ou lors du transport, pour quelque raison que ce soit.

GARDIENNAGE

Si les adjudicataires à l'issue de la vente n'ont pas pu procéder au paiement et à l'enlèvement de leurs lots, ces derniers seront mis en sécurité en garde-meuble au plus tard 48 heures après la vente. La SVV SOLART communiquera, lors de chaque vente, les coordonnées du garde-meuble, ainsi que les conditions tarifaires concernant le stockage.

TEMIS

La SVV SOLART a recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires- Preseurs Multimédia (CPM), aux fins de gestion du recouvrement des Bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, (notamment identité et coordonnées des enchérisseurs, informations relatives à la vente, bordereaux) sont susceptibles d'être communiquées à CPM aux fins de gestion du recouvrement amiable de créance. CPM intervient en qualité de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016). NOTICE D'INFORMATION Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères La SVV SOLART est abonnée au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires- Preseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425. Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de la SVV SOLART ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS. (1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des

bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par la SVV SOLART. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par SVV SOLART est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères. (2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires) Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ». (3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, la SVV SOLART pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre. L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme. (4) Durée d'inscription Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur

fait l'objet de plusieurs inscriptions. (5) Responsabilités Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et la SVV SOLART ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. La SVV SOLART, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS. (6) Droits des personnes Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité : - Pour les inscriptions réalisées par la SVV SOLART : par écrit auprès de l'étude : 7, Rue Crozilhac 33300 Bordeaux, ou par email ecrire@solart-etude.com - Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Preneurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction. Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation. L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction. (7) Coordonnées de l'Enchérisseur Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer la SVV SOLART de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

Enchères directes et enchères automatiques via les services LIVE et Chrono du site www.interencheres.com

Enchère directe. Si vous souhaitez enchérir en ligne (LIVE ou Chrono ; en direct ou par enchères automatiques) pendant la vente, veuillez- vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à la SVV SOLART tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. SVV SOLART se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Enchère automatique. La SVV SOLART n'a pas connaissance du montant maximum de vos enchères automatiques via www.interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'enchère automatique s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 20€ ; de 500€ à 999€ : 50€ ; de 1 000€ à 4 999€ : 100€ ; de 5 000€ à 9 999€ : 200€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 500€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 1 000€ ; de 50 000€ à 99 999€ : 2 000€ ; 100 000€ et plus : 5 000€.

Paiement.

Dans le cadre des ventes LIVE, si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez la SVV SOLART, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 200 euros. Au-delà de ce montant, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail.

Dans le cadre du service Chrono, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail pour régler ou solder votre bordereau dans la limite de 10 000 euros.

Frais de services de la plateforme www.interencheres.com :

-Pour les **ventes volontaires, des catégories "Art, Décoration & Collection" et "Biens d'équipement" : 1,5% HT du prix d'adjudication** (soit +1,80% TTC).

-Pour les **ventes judiciaires, des catégories "Art, Décoration & Collection" et "Biens d'équipement" : 1,5% HT du prix d'adjudication** (soit +1,80% TTC)

-Pour les **ventes volontaires et judiciaires de Véhicules, majoration de 60 EUR HT par véhicule (soit +72 EUR TTC par véhicule).**

-Pour les **ventes caritatives**, pas de frais de services

La SVV SOLART ne peut pas garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peut pas être tenue pour responsable d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Traduction. La traduction de la description des biens mis en vente via www.interencheres.com est réalisée de façon automatique à titre purement indicatif. Elle ne saurait engager la responsabilité de la SVV SOLART. Seule la version originale de la description d'un bien présenté en vente fera foi.

